

REVITALISATION ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Date : **Jeudis 24 novembre et 1^{er} décembre**

Horaires : 2 demi-journées : 8h45-12h30

Intervenants : Elsa Martineau, architecte DPLG, urbaniste au CAUE 72 et Olivier Tésorière, titulaire du diplôme d'architecte, urbaniste au CAUE 72

Tarif : 120 euros

Lieu : Le Mans – Adresse à préciser

OBJECTIF DE LA FORMATION

Le renouvellement urbain des bourgs et des villes constitue un enjeu majeur pour les communes. La forte et constante progression de la population sur nos territoires implique une réelle prise en compte de cette problématique afin de conforter les tissus urbains existants et limiter la consommation de l'espace naturel et agricole. Les CAUE, qui accompagnent et conseillent les collectivités dans ce domaine, proposent un module de formation destiné à mieux appréhender le renouvellement urbain sur un territoire communal ou intercommunal dans un objectif de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Inciter et guider les élus locaux dans la mise en place d'une démarche de renouvellement urbain sur leur territoire.
- Comprendre les enjeux d'urbanisme sous-tendus par la mise en place d'une politique de renouvellement urbain.
- Appréhender les démarches et les outils à la disposition des collectivités.
- Comprendre, évaluer et organiser le rôle des différents acteurs pour mener à bien un projet de renouvellement urbain.
- Mettre en place et conduire une stratégie et des projets de renouvellement urbain.

PROGRAMME

PARTIE I - DÉFINIR ET COMPRENDRE LE SUJET

- Définir la centralité
- Définir « le renouvellement urbain »
- Évolution des politiques urbaines
- Le processus d'évolution des bourgs

PARTIE II - APPREHENDER LES ENJEUX

- Réaliser un état des lieux de sa commune
- Les différentes situations de renouvellement urbain
- Définir les enjeux de la revitalisation

PARTIE III - PROPOSER UNE DÉMARCHE DE PROJET

- Les incontournables de la démarche
- Intégrer les usagers : la concertation
- Le processus d'élaboration du projet

PARTIE IV - BOÎTE À OUTILS

- Outils de planification
- Outils de protection
- Outils de maîtrise foncière
- Outils pour réaliser des opérations
- Outils fiscaux